
Renvoi au comité d'instruction publique de la pièce de théâtre intitulée "L'Origine de la République française, une et indivisible", par le citoyen Guérout, lors de la séance du 13 frimaire an II (3 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique de la pièce de théâtre intitulée "L'Origine de la République française, une et indivisible", par le citoyen Guérout, lors de la séance du 13 frimaire an II (3 décembre 1793. In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 566;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39898_t1_0566_0000_18;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Convention l'hommage d'une pièce dramatique intitulée *l'Origine de la République une et indivisible*. Il demande que cet ouvrage soit examiné par le comité d'instruction publique pour savoir s'il est susceptible d'être représenté sur un des théâtres de la République.

Merlin (de Thionville). Je m'oppose à tout examen de ce genre. C'est au peuple à juger les pièces qu'on lui présente. Après avoir foudroyé les conspirateurs et les tyrans, il saura bien faire justice d'un écrivain qui oserait lui soumettre des idées qui ne seraient pas à sa hauteur.

Charlier. La proposition de Merlin est d'autant plus fondée, que le comité d'instruction publique ne doit pas remplacer l'ancienne censure.

La Convention renvoie simplement l'hommage au comité d'instruction publique.

Le maire de Paris envoie l'état des ventes et adjudications de biens nationaux qui ont été faites pendant le cours du mois brumaire; l'estimation n'était que 775,018 liv. 15 s. 6 d., le prix de la vente s'élève à 1,391,750 livres.

Insertion au « Bulletin » (1).¹

Suit la lettre de Pache, maire de Paris (2).

Au citoyen Président de la Convention nationale.

« Paris, 10 frimaire, l'an II de la République française une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Les commissaires de l'administration des biens nationaux viennent de m'adresser, et je m'empresse de te transmettre l'état des ventes et adjudications qui ont été faites pendant le mois de brumaire.

« *Le maire de Paris,*

« PACHE. »

Montant des adjudications qui ont été faites pendant le mois de brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible (3).

1^{er}. Rue Neuve-des-Mathurins, une propriété composée d'un terrain de 157 toises 1 pied de superficie, baillée 1,045 liv. 15 s. 6 d.; estimée 23,628 liv. 3 s., adjugée 30,500 livres.

1^{er} brumaire. Rue de la Madeleine de la Ville-

l'Évêque, maison vacante, excepté la boutique, louée 450 livres, estimée 37,567 liv. 15 s. 6 d., adjugée 37,900 livres.

3. Rue Saint-Jacques, nos 641 et 642, une maison, louée 2,300 livres, estimée 57,200 livres, adjugée 111,100 livres.

5. Rue des Fossés-Saint-Bernard, n° 40, une maison louée 2,700 livres, estimée 45,600 livres, adjugée 111,100 livres.

5. Rue Saint-Jacques, nos 643 et 644, une maison louée 1,800 livres, estimée 55,400 livres, adjugée 65,000 livres.

8. Rue des Fourcurs, une maison louée 1,000 livres, estimée 24,000 livres, adjugée à 40,400 livres.

8. Rue ci-devant de Richelieu, maison dite le grand hôtel de Vauban, louée 10,000 livres, estimée 150,000 livres, adjugée 365,100 livres.

13. Rue des Fossés-Saint-Bernard, nos 39 et 1186, maison et chantier, loués 1,850 livres, estimés 34,260 livres, adjugés 58,300 livres.

13. Maison attenant celle ci-dessus, nos 39 et 1185, louée 1,950 livres, estimée 35,250 livres, adjugée 71,200 livres.

15. Rue Saint-Jacques, n° 94, une maison louée 500 livres, estimée 13,000 livres, adjugée 21,000 livres.

15. Même rue, nos 92 et 93, une maison louée 1,700 livres, estimée 46,660 livres, adjugée 47,000 livres.

17. Rue Saint-Etienne-des-Grez, n° 4, une maison louée 250 livres, estimée 5,800 livres, adjugée 57,750 livres.

19. Rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, nos 40 et 225, une maison louée 1,025 livres, estimée 22,000 livres, adjugée 42,200 livres.

19. Même rue nos 39, 223 et 224, une maison louée 1,400 livres, estimée 30,000 livres, adjugée 52,000 livres.

23. Rue du Cloître-Saint-Benoit, n° 364, une maison louée 850 livres, estimée 15,000 livres, adjugée 34,100 livres.

23. Même rue, n° 365, une maison louée 1,400 livres, estimée 27,500 livres, adjugée 63,500 livres.

26. Rue de la Contrescarpe, au coin de celle des Terres-fortes donnant sur les Fossés-de-l'Arsenal, la rue propriété d'un terrain de 4 arpents, dont le bail se monte à 1,218 livres, estimé 24,816 livres, adjugé 30,300 livres.

26. Rue Dordet, attenant la porte du collège de Boncourt, une maison louée 2,200 livres, estimée 42,133 livres, adjugée 76,000 livres.

29. Au coin des rues Caumartin et Boudreau, n° 735, la rue propriété d'un terrain de 97 toises, loué 97 livres, estimé 5,203 livres, adjugé 5,300 livres.

29. Au coin de la rue de Beaurepaire, ci-devant rue Neuve-de-Richelieu-Sorbonne, une maison louée 1,450 livres, estimée 27,800 livres, adjugée 43,100 livres.

Totaux des estimations : 775,018 liv. 15 s. 6 d.; des adjudications : 1,391,750 livres.

Les décrets suivants ont été rendus dans cette séance; ils sont au nombre de 12.

Sur la motion d'un membre [GENISSIEU (1)].

front déshonoré; au moment où les sans-culottes triomphent, le peuple saura bien faire justice des auteurs qui lui offriraient des sujets indignes des sentiments qui l'animent.

Après quelques débats, la Convention renvoie la pièce, comme offrande, au comité d'instruction publique et en fait faire une mention honorable au Bulletin.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 330.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 799.

(3) *Ibid.*

(1) D'après la minute du décret qui existe aux *Archives nationales*, carton C 282, dossier n° 789.